

MÉTIERS AU SERVICE DU HANDICAP



Prévenir les risques professionnels à domicile et en établissement

Les métiers au service du handicap regroupent des travailleurs sociaux-éducatifs et des professionnels de santé. Ils accompagnent les personnes en situation de handicap ayant une autonomie limitée. Dans ce secteur, la prévention doit notamment viser à réduire les risques liés aux efforts physiques (lombalgies, troubles musculo squelettiques) et les risques psychosociaux (stress, épuisement...).

Les professionnels du secteur du handicap accompagnent à domicile ou en institution des personnes handicapées (enfants ou adultes). Ces dernières présentent parfois une situation complexe de handicap : déficients intellectuels, psychiques, moteurs, sensoriels, polyhandicapés, autistes, cérébro-lésés, personnes handicapées vieillissantes...

Les besoins d'aide, de soutien ou de soins justifient un accompagnement pouvant être à la fois thérapeutique, éducatif, administratif, social et pédagogique. L'avancée en âge des personnes handicapées peut accentuer leur médicalisation et les besoins d'accompagnement.

On dénombre près de **12 000 structures** et **250 000 salariés** (majoritairement des femmes) prenant en charge **500 000 personnes handicapées**. (source : Ameli, risques professionnels, statistiques sinistralité 2017)

Les établissements et services d'aide par le travail (Esat)

Cette page ne traite pas des risques spécifiques des travailleurs handicapés accueillis dans des établissements et services d'aide par le travail (Esat). Ces travailleurs ne sont pas liés à l'Esat par un contrat de travail, et n'ont donc pas la qualité de salarié, mais par un « contrat de soutien et d'aide par le travail » dont le modèle est fixé par la **réglementation**.

Les dispositions du Code du travail, applicables à la santé et à la sécurité au travail s'appliquent néanmoins aux Esat. Plus particulièrement, lorsque le travailleur handicapé est mis en situation en milieu professionnel au sein d'une entreprise, il doit observer le règlement intérieur de l'établissement d'accueil ainsi que les **mesures en matière d'hygiène et de sécurité** propres aux activités qu'il exerce.



Principaux risques professionnels

Dans ce secteur, les manutentions manuelles de personnes ou d'objets représentent les deux tiers des accidents du travail. Mais les professionnels exerçant un métier au service du handicap sont exposés à des risques multiples :

RISQUES OU CONSÉQUENCES SUR LA SANTÉ	ORIGINES
Troubles musculosquelettiques, Lombalgies	- manipulations et mobilisations des personnes ; - espaces de travail mal ajustés ou exigus ; - équipements manquants ou inadaptés aux besoins des personnes (absence de rail plafonnier, de chariot douche, de hayon électrique ou de rampe d'accès...).
Chutes de plain-pied	- espace insuffisant pour l'entreposage et l'utilisation des équipements (fauteuil, coque sur mesure, dispositifs médicaux de ventilation.....) ; - barres de seuils et obstacles au sol, sols glissants, sols en pente...
Risques psychosociaux (stress, épuisement, ...)	- exigences émotionnelles (voir encadré) ; - intensité du travail et temps de travail : rythme de travail soutenu, beaucoup d'informations à retenir sur chaque personne, horaires décalés, etc. ; - faible autonomie : pas de participation aux décisions d'organisation de son activité, etc. ; - rapports sociaux dégradés : relations avec les collègues, la hiérarchie, etc. ; - conflits de valeurs : vouloir accompagner dans la bienveillance mais devoir se dépêcher et faire à la place de la personne aidée ; - insécurité de la situation de travail : CDD...
Accidents de la circulation	- possibilité de sous encadrement lors de l'accompagnement à des sorties individuelles ou collectives (activités sociales de loisirs, consultation médicale...) ; - utilisation de véhicules inadaptés aux caractéristiques de handicap ; - véhicule insuffisamment entretenu.

Des exigences émotionnelles importantes

Les professionnels du secteur sont fréquemment confrontés à des situations difficiles :

- personnes aidées parfois dans l'incapacité de communiquer de façon verbale ;
- réalisation de tâches d'aide et de suppléance répétitives ;
- confrontation permanente aux symptômes (mouvements anormaux, troubles du comportement, répétitions fréquentes et incontrôlées d'attitudes, de gestes, de paroles, de cris...) ;
- disputes entre personnes accueillies ;
- gestion des relations avec les familles ;
- violences : personnes potentiellement violentes , ayant un ressenti de frustration, violence entre personnes.

Evaluer les risques

Tout employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses employés. Il est donc tenu d'**évaluer les risques** auxquels sont soumis ses salariés (en les associant à l'évaluation) et de rechercher des mesures de prévention adaptées.

A domicile, les actions seront menées avec le responsable de secteur, les acteurs de terrain, les représentants du personnel en associant la personne handicapée selon ses capacités et son entourage : repérage des risques, fiches de missions, cahier de liaison, formation...

En établissement, l'employeur peut s'appuyer notamment sur la méthode d'analyse de la charge physique de travail du secteur sanitaire et social pour évaluer les risques de TMS et de lombalgies.

Agir en prévention

En établissement, la démarche de prévention sera plus efficace si elle est intégrée dès la conception ou la rénovation de locaux, ainsi que lors de l'acquisition de nouveaux équipements, en associant les acteurs concernés (dirigeant, préventeur, encadrants, acteurs de terrain, représentants du personnel).

Exemples de mesures de prévention

Prévenir les risques de troubles musculosquelettiques	▪ si les capacités de la personne sont limitées, réaliser les transferts avec les outils d'aide adaptés sans portage (démarche « Accompagner la mobilité ») ; ▪ privilégier des équipements motorisés ; ▪ former les professionnels à la prévention des risques liés à l'activité physique de travail.
Prévenir les risques de chutes de plain-pied et de hauteur	▪ dégager les espaces de circulation de tout obstacle ; ▪ aménager le logement et installer les outils d'aide à proximité immédiate du lieu d'utilisation ; ▪ limiter les hauteurs de stockage ; ▪ choisir des revêtements de sol non glissants ; ▪ lors de l'entretien des sols, baliser et intervenir rapidement en cas de déversement de liquide ; ▪ porter des chaussures fermées antidérapantes ou de sécurité en fonction des activités exercées.
Prévenir les risques psychosociaux	▪ Permettre aux intervenants de réaliser un accompagnement de qualité, centré sur la personne et le maintien ou le développement de son autonomie : ▪ évaluer et répartir la charge de travail pour éviter les surcharges et les situations de débordement ; ▪ prévoir des espaces et des temps de communication dédiés aux échanges au sein de l'équipe concernant la personne aidée (projet, besoins, capacités fonctionnelles, famille...) ; les situations difficiles et le partage des bonnes pratiques (groupes de parole, supervision d'équipe...) ; ▪ définir une procédure de signalement de violence externe ; ▪ former les professionnels à l'accompagnement des différents handicaps ; ▪ organiser les activités en impliquant les salariés en fonction des contraintes d'activité et des types de handicaps ; ▪ coordonner les actions éducatives et soignantes... ; ▪ former l'encadrement de proximité au management des équipes.
Prévenir le risque d'accident de la circulation	▪ organiser les déplacements extérieurs en établissement : accompagnement technique par un professionnel autre que le conducteur si nécessaire ; ▪ utiliser un véhicule de service dédié, entretenu et adapté (rampe d'accès, hayon électrique, accessibilité des points de fixation des fauteuils) ; ▪ instaurer un protocole de communication interdisant l'utilisation du téléphone au volant ; ▪ former les professionnels à la maîtrise du véhicule ; ▪ à domicile, élaborer les tournées en tenant compte des temps et difficultés de trajet rencontrés.

Note : selon les structures d'accueil ou d'hébergement, les **risques biologiques** peuvent constituer un risque pour les professionnels réalisant des soins d'hygiène ou techniques.

